

19 JUIN 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 19 juin 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

Monsieur le Conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 19 JUIN 2006 À 20 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-06-338

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2006

19 JUIN 2006

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-06-339 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2006
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-06-340 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JUIN 2006
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2006-06-341 4.1 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE, À TITRE DE DÉLÉGUÉE DE LA VILLE DE BROMONT AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 ***TRÉSORERIE***
- 2006-06-342 7.1.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-2005
- 2006-06-343 7.1.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-2005
- 2006-06-344 7.1.3 RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-2005
- 7.2 ***TRAVAUX PUBLICS***

19 JUIN 2006

7.3 *URBANISME*

- 2006-06-345 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UN ROND DE VIRAGE DONT L'EMPRISE EST SITUÉE À MOINS DE 45 MÈTRES DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX, LOT 2 928 727, RUE BOUFFARD
- 2006-06-3476 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AFIN D'AUTORISER UNE LARGEUR D'EMPRISE DE RUE DE MOINS DE 15 MÈTRES, RUE MESSIER, LOT 2 929 055, (L'ÎLE D'ADAMSVILLE) ET D'AUTORISER LA PRÉSENCE D'UNE RUE DONT L'EMPRISE EST SITUÉE À MOINS DE 45 MÈTRES DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX, RUE MESSIER, LOT 2 929 055 (L'ÎLE D'ADAMSVILLE)
- 2006-06-347 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE EMPRISE DE RUE DE MOINS DE 75 MÈTRES D'UN COURS D'EAU ET D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DE TERRAINS D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 4 000 MÈTRES CARRÉS ET D'UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À 75 MÈTRES ET CE, POUR DES TERRAINS SITUÉS À MOINS DE 100 MÈTRES D'UN COURS D'EAU (LOTS 2 929 853, 2929 839 ET 2 929 349 APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT ET LOTS 2 929 358 ET 2 929 360 APPARTENANT À MONSIEUR YVES BIGAOUETTE), SECTEUR DU MONT-GALE.
- 2006-06-348 7.3.4 PROJET RÉSIDENTIEL « BROMONT SOUS LES ARBRES » DEMANDE DE REMISE DE LA GARANTIE BANCAIRE

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

- 2006-06-349 ACCOMPAGNEMENT CAMPS DE JOUR

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

- 2006-06-350 8.1 VISITE DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CABOUR (FRANCE), VILLE JUMELÉE À LA VILLE DE BROMONT, DANS LE CADRE DE BROMONT EN ART

19 JUIN 2006

- 2006-06-351 8.2 VENTE DU LOT 3 474 108, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, À MADAME DANIELÈ MAYER ET MONSIEUR JEAN CHARREST (UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN FARR)
- 2006-06-352 8.3 MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LA CONTESTATION D'ÉVALUATION DE IBM CANADA LTÉE
- N. M. 8.4 MAISON RÉGIONALE DU TOURISME : CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2006-06-353 9.1 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BROMONT RELATIVE À L'HORAIRE D'ÉTÉ 2006 POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS
- 2006-06-354 9.2 DEMANDE DE PROLONGEMENT DU CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME ISABELLE CHABOT
- 2006-06-355 9.3 AUTORISATION D'OBTENTION D'UNE LICENCE DE CONTRACTEUR-PROPRIÉTAIRE ET DE GESTION DU TERRITOIRE

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC.
- N. M. 10.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 MAI 2006

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2006-06-356 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

19 JUIN 2006

2006–06–338

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre de l'assemblée des membres du Conseil municipal du 19 juin
2006 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 8.4 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2006–06–339

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 5 JUIN 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal
tenue le 5 juin 2006.

ADOPTÉ

2006–06–340

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
13 JUIN 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

19 JUIN 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans son procès-verbal du 13 juin 2006.

ADOPTÉ

2006-06-341

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE MADAME PAULINE
QUINLAN, MAIRESSE, À TITRE DE DÉLÉGUÉE DE LA VILLE DE
BROMONT AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-
YAMASKA ET RÉGION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à payer la somme de **CENT SOIXANTE DOLLARS (160,00 \$)**, taxes applicables en sus, à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région, somme représentant le renouvellement de la cotisation de Madame Pauline Quinlan, Mairesse, de juin 2006 à juin 2007.

ADOPTÉ

2006-06-342

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS
(3 735 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-
2005**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 902-2005, 905-2005 et 906-2005 ;

19 JUIN 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$)** datée du 11 juillet 2006 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNÉE	COÛT RÉEL
Financière Banque nationale	98,60200	125 000 \$	4,10000%	2007	4,62723%
		131 000 \$	4,10000%	2008	
		137 000 \$	4,15000%	2009	
		144 000 \$	4,20000%	2010	
		3 198 000 \$	4,30000%	2011	
Valeurs mobilières Banques laurentiennes inc ; R.B. C. Dominiun valeurs	98,47300	125 000 \$	4,05000%	2007	4,65841%
		131 000 \$	4,10000%	2008	
		137 000 \$	4,15000%	2009	
		144 000 \$	4,20000%	2010	
		3 198 000 \$	4,30000%	2011	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,37500	125 000 \$	4,10000%	2007	4,69283%
		131 000 \$	4,10000%	2008	
		137 000 \$	4,15000%	2009	
		144 000 \$	4,20000%	2010	
		3 198 000 \$	4,30000%	2011	

ATTENDU QUE l'offre ci haut provenant de Financière Banque nationale s'est avérée la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations, au montant de **TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$)**, de la Ville de Bromont soit adjugée à la Financière Banque nationale.

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Francis Deveault, trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de

19 JUIN 2006

ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des régions et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier Monsieur Francis Deveault, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises.*

ADOPTÉ

2006-06-343

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-2005

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
902-2005	556 893 \$
902-2005	272 575 \$
905-2005	1 136 741 \$
906-2005	1 759 791 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de **TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$)** ;

19 JUIN 2006

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 11 juillet 2006.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci ;

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 11 janvier et le 11 juillet de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)* ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le trésorier adjoint, Monsieur Jacques Des Ormeaux, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

2006-06-344

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE TROIS MILLIONS
SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$) À LA
SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES,
RÈGLEMENTS NUMÉROS 902-2005, 905-2005 ET 906-2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 JUIN 2006

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de au montant de **TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (3 735 000 \$)** en vertu des règlements numéros 902-2005, 905-2005 et 906-2005, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 11 juillet 2006; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 902-2005, 905-2005 et 906-2005 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2006-06-345

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UN ROND DE VIRAGE DONT L'EMPRISE EST SITUÉE À MOINS DE 45 MÈTRES DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX, LOT 2 928 727, RUE BOUFFARD

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement d'un rond de virage dont l'emprise est située à moins de 45 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, lot 2 928 727, rue Bouffard.

ADOPTÉ

2006-06-346

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AFIN D'AUTORISER UNE LARGEUR D'EMPRISE DE RUE DE MOINS DE 15 MÈTRES, RUE MESSIER, LOT 2 929 055, (L'ÎLE D'ADAMSVILLE) ET D'AUTORISER LA PRÉSENCE D'UNE RUE DONT L'EMPRISE EST SITUÉE À MOINS DE 45 MÈTRES DE LA LIGNE NATURELLE DES HAUTES EAUX, RUE MESSIER, LOT 2 929 055 (L'ÎLE D'ADAMSVILLE)

19 JUIN 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser une largeur d'emprise de rue de moins de 15 mètres, rue Messier, lot 2 929 055, (l'île d'Adamsville) et d'autoriser la présence d'une rue dont l'emprise est située à moins de 45 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, rue Messier, lot 2 929 055 (l'île d'Adamsville).

ADOPTÉ

2006-06-347

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE EMPRISE DE RUE DE MOINS DE 75 MÈTRES D'UN COURS D'EAU ET D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DE TERRAINS D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 4 000 MÈTRES CARRÉS ET D'UNE PROFONDEUR INFÉRIEURE À 75 MÈTRES ET CE, POUR DES TERRAINS SITUÉS À MOINS DE 100 MÈTRES D'UN COURS D'EAU (LOTS 2 929 853, 2929 839 ET 2 929 349 APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT ET LOTS 2 929 358 ET 2 929 360 APPARTENANT À MONSIEUR YVES BIGAOUETTE), SECTEUR DU MONT-GALE.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser le lotissement et la construction d'une emprise de rue de moins de 75 mètres d'un cours d'eau et d'autoriser le lotissement de terrains d'une superficie inférieure à 4 000 mètres carrés et d'une profondeur inférieure à 75 mètres et ce, pour des terrains situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau (lots 2 929 853, 2929 839 et 2 929 349 appartenant à la Ville de Bromont et lots 2 929 358 et 2 929 360 appartenant à Monsieur Yves Bigaouette), secteur du Mont-Gale.

ADOPTÉ

2006-06-348

**PROJET RÉSIDENTIEL « BROMONT SOUS LES ARBRES »
DEMANDE DE REMISE DE LA GARANTIE BANCAIRE**

19 JUIN 2006

ATTENDU QUE le promoteur du projet résidentiel Habitation Brogite est assujéti à la signature d'une entente cadre avec la Ville ;

ATTENDU QUE en vertu de cette entente, une lettre de garantie bancaire d'une valeur de 100 000 \$ a été émise en faveur de la municipalité afin de s'assurer du respect de la condition de l'obligation de construction les 3 premiers bâtiments de la phase 1 du projet dans un délai de 3 ans, suivant l'émission du premier permis de construction ;

ATTENDU QUE les permis de construction pour les 3 premiers bâtiments ont été émis le 18 octobre 2005 ;

ATTENDU QUE selon cette entente, la municipalité s'engage à dégager le promoteur de la garantie bancaire une fois que les 3 premiers bâtiments auront été complétés à la satisfaction de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'assurer que la finition extérieure des deux bâtiments visibles à partir du boulevard de Bromont, c'est-à-dire le bâtiment dont la façade avant donne sur le boulevard de Bromont et le bâtiment dont la façade avant donne sur la rue de Vaudreuil, soit entièrement complétée, c'est-à-dire que le revêtement extérieur soit posé sur ces deux bâtiments ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont dégage le promoteur, soit Habitation Brogite inc, du prolongement de la lettre de garantie bancaire d'une valeur de 100 000 \$, émise en faveur de la municipalité, une fois que la totalité du revêtement extérieur sera posé sur les bâtiments suivants :

- bâtiment de la phase 1 dont la façade avant donne sur le boulevard de Bromont;
- bâtiment de la phase 1 dont la façade avant donne sur la rue de Vaudreuil.

ADOPTÉ

N. M

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** après avoir énoncé ses intérêts dans le sujet suivant, quitte son siège

19 JUIN 2006

2006-06-349

ACCOMPAGNEMENT CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont gère un programme de Camp de jour ;

ATTENDU QUE le SLCVC a depuis toujours préconisé l'intégration des personnes ayant des limitations à ses programmes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir des programmes et un encadrement de qualité à toute sa population ;

ATTENDU QU'un nombre de cinq familles sont en demande pour assurer un tel accompagnement ;

ATTENDU QUE la recommandation n'implique que l'encadrement pour la saison estivale 2006.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer les sommes budgétaires nécessaires à l'encadrement d'un programme d'accompagnement, lesquelles sont évaluées présentement à **QUATRE MILLE CINQ CENTS QUARANTE DOLLARS (4 540,00 \$)**.

D'assurer les ressources budgétaires nécessaires à l'encadrement d'un tel programme d'accompagnement pour les besoins ultérieurs.

DE procéder à la nomination d'un conseiller municipal au titre de président afin d'encadrer un comité de travail portant sur l'accompagnement des citoyens ayant des limitations.

DE procéder à la nomination des personnes siégeant sur un comité de travail portant sur l'accompagnement des citoyens ayant des limitations.

D'entériner une démarche portant sur l'élaboration d'une Politique sur l'accompagnement des citoyens ayant des limitations.

QUE ladite somme soit prise dans le surplus accumulé.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** réintègre son siège.

19 JUIN 2006

2006-06-350

**VISITE DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CABOUR (FRANCE),
VILLE JUMELÉE À LA VILLE DE BROMONT, DANS LE CADRE DE
BROMONT EN ART**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Francis Deveault, à payer une somme ne dépassant pas **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** relativement à la visite de représentants de la Ville de Cabour (France), ville jumelée à la Ville de Bromont, dans le cadre de Bromont en art.

ADOPTÉ

2006-06-351

**VENTE DU LOT 3 474 108, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, À
MADAME DANIELÈLE MAYER ET MONSIEUR JEAN CHAREST (UNE
PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN FARR)**

ATTENDU QUE madame Danièle Mayer et monsieur Jean Charest ont fait parvenir à Ville de Bromont une demande pour l'acquisition d'une partie du chemin Farr abandonnée, qu'ils occupent présentement, ainsi que les propriétaires précédents ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de madame Mayer et de monsieur Charest ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Christiane Dussault, notaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont cède à madame Danièle Mayer et monsieur Jean Charest le lot 3 474 108, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de six cent quatre-vingt-huit mètres carrés et sept dixièmes (688,7 m ca.), correspondant à une partie du chemin Farr abandonnée.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

19 JUIN 2006

QUE le coût de vente de ce terrain s'élève à **CENT DOLLARS (100,00 \$)** plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉ

2006-06-352

**MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIERIE POUR LA
CONTESTATION D'ÉVALUATION DE IBM CANADA LTÉE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 2006-06-247, adoptée le 8 juin 2006 par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska concernant la contestation d'évaluation de IBM Canada Ltée.;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte que la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska retienne les services de la firme Leroux Beaudoin Hurens associés inc. pour représenter, au besoin, la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre de la contestation d'évaluation de IBM Canada Ltée.

ADOPTÉ

N. M.

**MAISON RÉGIONALE DU TOURISME : CONTRIBUTION DE LA
VILLE DE BROMONT**

Le sujet numéro 8.4 est reporté à une séance subséquente.

19 JUIN 2006

2006–06–354

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BROMONT
RELATIVE À L'HORAIRE D'ÉTÉ 2006 POUR LES EMPLOYÉS DES
TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite lettre d'entente.

ADOPTÉ

2006–06–354

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DU CONGÉ SANS SOLDE DE
MADAME ISABELLE CHABOT**

ATTENDU QU'en 2004, Madame Isabelle Chabot, préposée aux permis, avait demandé un congé sans solde d'une durée de deux (2) ans jusqu'au 19 juillet 2006, ce qui lui avait été accordé (au lieu des dix-huit (18) mois prévus à la convention collective) ;

ATTENDU QUE Madame Isabelle Chabot, dans sa lettre du 18 mai 2006, demande une prolongation de deux ans de son congé sans solde ;

ATTENDU QUE le fait d'accepter la prolongation du congé sans solde pénaliserait l'employée temporaire qui n'a pas droit aux avantages sociaux ;

ATTENDU QUE la Ville ne veut pas créer de précédent ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19 JUIN 2006

QUE la Ville de Bromont refuse la demande de Madame Chabot d'un congé sans solde de deux (2) ans et que son emploi au poste de préposée aux permis prenne fin le 19 juillet 2006.

ADOPTÉ

2006-06-355

**AUTORISATION D'OBTENTION D'UNE LICENCE DE
CONTRACTEUR-PROPRIÉTAIRE ET DE GESTION DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont agit quelques fois à titre d'entrepreneur général lorsqu'elle fait exécuter des travaux dans les bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu un avertissement de la Régie du bâtiment alors qu'elle effectuait des travaux au 20, rue John-Savage, le 6 juin dernier ;

ATTENDU QUE l'article 48 du code du bâtiment stipule que « Nul ne peut exercer les fonctions de constructeur-propiétaire ni donner lieu de croire qu'il est constructeur - propriétaire, s'il n'est titulaire d'une licence en vigueur à cette fin. » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite agir en tant que constructeur-propiétaire afin de pouvoir réaliser les travaux de réfection et de rénovation de ses installations ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau à effectuer la demande de licence de constructeur propriétaire dans le cadre de ses fonctions pour la Ville de Bromont puisqu'il est de par sa formation exempté de tout examen ou évaluation.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE FAITE PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

19 JUIN 2006

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 11 MAI 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean Julien s'informe sur les possibilités de baignade au lac Gale.
- Monsieur Richard Desjardins demande de quelle manière et à quel coût la Ville va gérer la cohabitation entre le spa et les activités dans le parc appartenant à la Ville.

2006-06-356

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER